



RELEVÉ DE LA DECISION N° 2022 08 03
 Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 27 octobre 2022
*(en application de la délibération du Conseil Communautaire
 en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 18 octobre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusé : Philippe MOREAU.

Attribution des marchés de travaux d'assainissement rues Clemenceau et de Lattre de Tassigny à L'Aiguillon sur Vie

En concertation avec la commune de L'Aiguillon sur Vie qui projette des travaux de requalification de la RD 32 en traversée de son agglomération à compter de septembre 2023, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a missionné le maître d'œuvre ARTELIA afin d'étudier le renouvellement et la réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales situés dans ces emprises d'aménagement.

Les travaux d'assainissement préconisés consistent principalement en :

- la mise en séparatif des réseaux existants avec :
 - o Assainissement eaux usées :
 - pose d'un nouveau réseau de collecte sous chaussée,
 - raccordement du nouveau réseau EU sur réseau EU existant en aval du carrefour giratoire,
 - pose de nouveaux branchements EU stricts, avec tabourets,
 - o Assainissement eaux pluviales :
 - pose d'un nouveau réseau de collecte sous chaussée,
 - raccordement du nouveau réseau EP sur réseau unitaire existant qui devient ainsi un EP strict,
 - mise en place de branchements, la mise en séparatif du réseau d'assainissement sur les rues Clémenceau et de Lattre de Tassigny.
 - abandon des busages existants (busage des anciens fossés) à inerte par injection de béton.
 - o Abandon (inertage par injection de béton) des réseaux unitaires existants sous trottoirs de chaque côté de la rue, après mise en service des nouveaux ouvrages.

Ces travaux sont estimés à 1 392 123 € HT selon le chiffrage du maître d'œuvre ARTELIA.

Une consultation pour la réalisation des travaux d'assainissement rues Clemenceau et de Lattre de Tassigny à L'Aiguillon sur Vie a donc été lancée selon la procédure adaptée le 4 août 2022 avec une date limite de remise des offres fixée au 29 septembre 2022 à 12 h 00.

Cette consultation est allotie comme suit :

- Lot 1 : Réalisation du réseau de transfert ;
- Lot 2 : Contrôle des ouvrages réalisés.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
 ZAE du Soleil Levant
 CS 63669 - Givrand
 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
 Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Quatre plis ont été déposés dans les délais par les candidats suivants :

1. GIRASE TRAVAUX PUBLICS ;
2. A3SN (lot 2) ;
3. PRESQU'ILIEENNE CANALISATIONS CONTROLES (lot 2) ;
4. SOCOVA TP (lot 1).

Le pli n° 1 déposé par GIRASE TRAVAUX PUBLICS contient une lettre d'excuses du candidat indiquant qu'il n'est pas en mesure de remettre une offre pour cette consultation.

Le maître d'œuvre ARTELIA a établi l'analyse des offres recevables pour les lots 1 et 2, selon les critères de jugements définis, à savoir :

Pour le lot 1 « Travaux » :

Valeur technique 60% dont :

- Provenance et caractéristiques des principales fournitures sur 2 points ;
- Programme et délais d'exécution sur 3 points ;
- Procédés, moyens techniques et humains sur 3 points ;
- Principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier sur 2 points ;

Prix 40% ;

Pour le lot 2 « Contrôle des ouvrages réalisés » :

Prix 60% ;

Valeur technique 40% dont :

- Programme d'exécution sur 4 points ;
- Procédés, moyens techniques et humains sur 4 points ;
- Principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier sur 2 points ;

Au regard du montant des offres reçues, de 21 % au-dessus de l'estimation financière du maître d'œuvre ARTELIA, une invitation à négocier a été adressée aux candidats des deux lots le 5 octobre 2022, ainsi qu'une demande de complément de la candidature pour le candidat SPI2C.

Les trois candidats ont déposé une réponse avant la date et l'heure limite fixée au 12 octobre 2022 à 12 h 00. Le candidat SPI2C n'a toutefois pas déposé les compléments de candidature attendus pour cette consultation mais, en application de l'article L.2143-14 du code de la commande publique, sa candidature a pu être régularisée dans la mesure où il les a transmis dans le cadre d'une autre consultation.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par ARTELIA, il est proposé au Bureau Communautaire d'attribuer le lot 1 « Travaux d'assainissement » au candidat SOCOVA TP pour un montant de 1 648 636,00 € HT et le lot 2 « Contrôle des ouvrages réalisés » à l'entreprise SPI2C pour un montant de 25 797,00 € HT.

Le montant global de ce marché de travaux d'assainissement rues Clemenceau et de Lattre de Tassigny à L'Aiguillon sur Vie s'élèverait donc à 1 674 433,00 € HT soit 2 009 319,60 € TTC.

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 20 juin 2022 sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et le site internet de la Communauté d'Agglomération,

Vu les crédits inscrits au budget annexe assainissement régie 2022,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;

Article 2 : ATTRIBUE le lot 1 « Travaux d'assainissement » au candidat SOCOVA TP pour un montant de 1 648 636,00 € HT ;

Article 3 : ATTRIBUE le lot 2 « Contrôle des ouvrages réalisés » à l'entreprise SPI2C pour un montant de 25 797,00 € HT ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés avec les attributaires désignés et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

26 JAN. 2023

27 JAN. 2023

Givrand, le 24 janvier 2023

Le Président,

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.